

Rapport annuel 2014



**AU-DELÀ** DES DÉCHETS

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Lettre du ministre</b> .....	<b>3</b>
<b>Coup d'œil sur Recycle NB</b> .....	<b>3</b>
<b>Message du président</b> .....	<b>4</b>
<b>Gouvernance de la commission</b> .....	<b>5</b>
Composition et structure .....	5
Réunions de la commission .....	6
Présence aux réunions.....	6
Comité de direction.....	6
Comité des finances et de l'audit.....	7
Comités consultatifs de l'industrie.....	7
Programme d'intendance des pneus .....	7
Programme d'écologisation de peinture .....	7
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	7
<b>L'année en revue</b> .....	<b>8</b>
<b>Défis et possibilités</b> .....	<b>9</b>
Responsabilité élargie des producteurs (REP).....	9
Déchets électroniques.....	10
Emballages et papier imprimé .....	10
<b>Orientations stratégiques</b> .....	<b>11</b>
Faciliter la réduction des déchets .....	11
Programme d'intendance des pneus.....	12
Programme d'écologisation de peinture.....	14
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	16
Éducation et sensibilisation du public .....	17
Recyclage à valeur ajoutée.....	17
Faire preuve de transparence et rendre des comptes.....	18
Être financièrement viable.....	19
Rapport des auditeurs .....	19
Bilan.....	20
État des résultats .....	21
État de l'évolution des actifs nets.....	22
État des flux de trésorerie.....	23
Notes afférentes aux états financiers.....	24
Tableau 1 - Programme d'écologisation de peinture .....	29
Tableau 2 - Programme d'intendance des pneus .....	30
Tableau 3 - Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	30
<b>Acronymes et glossaire</b> .....	<b>31</b>

1 093 000 pneus ramassés

715 comptoirs de  
retour de pneus

3 319 285 litres  
de peinture récupérés

60 comptoirs de retour  
de la peinture

3 319 285 litres  
d'huile recueillis

96 165 litres de  
glycol recueillis

154 points de récupération  
de l'huile et du glycol



## LETTRE AU MINISTRE

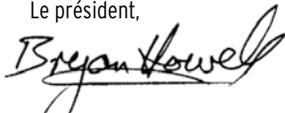
L'honorable Brian Kenny  
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux  
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres et du personnel de la commission, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2014. Ce rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



**Bryan Howell**  
Recycle NB



### MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECYCLE NB

**1<sup>re</sup> rangée :** Aline McLaughlin, Margaret Mayes, Nancy Daamen

**À l'arrière :** Borden DeLong, Bryan Howell, Gildard Chiasson, Maxime Lejeune

## COUP D'ŒIL SUR RECYCLE NB

### VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick. Recycle NB va AU-DELÀ DES DÉCHETS.

### MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

### RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

*Recycle NB est un organisme unique de portée provinciale motivé par la vision d'un environnement sain et durable dont vous et vos enfants profiterez pendant des années à venir. Notre vision se concrétise dans un plan à long terme visant à faire du Nouveau-Brunswick une province sans déchets. Nous voulons protéger les riches ressources de la province contre les matières qui mettent en péril l'eau que vous buvez, la terre que vous travaillez, l'air que vous respirez. Nous voulons faire en sorte que vos enfants et vos petits-enfants aient encore accès aux ressources dont ils auront besoin dans un avenir plus lointain. C'est la raison pour laquelle nous détournons un nombre croissant de matières des sites d'enfouissement sanitaire. Nous éliminerons progressivement le besoin d'avoir de grands sites d'enfouissement. Nous veillons à ce que les matières soient recyclées en de nouveaux produits, surtout les matières les plus nocives, qui sont des priorités.*

*Nous inciterons tous les fabricants qui veulent vendre leurs produits dans la province à rendre les choses plus faciles pour vous en assumant la responsabilité de leurs produits en fin de vie et en adoptant un emballage et des procédés qui, au bout du compte, vous laissent moins de déchets à gérer.*

*Nous vous aiderons à comprendre les avantages du recyclage pour vous, pour vos enfants et pour les générations à venir. Nous comptons sur vous - une fois que vous aurez compris ces avantages, nous avons bon espoir que vous partagerez notre vision et ferez votre part pour qu'elle se réalise.*

*Recycle NB est un organisme unique de portée provinciale motivé par la vision d'un environnement sain et durable dont vous et vos enfants profiterez pendant des années à venir.*

## MESSAGE DU PRÉSIDENT



Après une année de planification avec notre partenaire SOGHUOMA, nous avons accueilli la nouvelle année en lançant un nouveau programme de récupération de l'huile et du glycol. À l'instar du programme d'écologisation de la peinture, il s'agit d'un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). Le programme offre partout dans la province des points de récupération où les gens du Nouveau-Brunswick peuvent rapporter les filtres à huile ainsi que les produits et contenants

d'huile et de glycol usagés pour leur recyclage.

Les débuts de ce deuxième programme de REP démontrent que nous pouvons appliquer cette nouvelle approche à de nombreux produits différents.

Les citoyens veulent que les gouvernements réduisent leurs dépenses et allègent leur fardeau fiscal. Les gouvernements s'efforcent d'offrir des programmes qui sont plus efficaces et plus rentables. Les programmes de responsabilité élargie des producteurs répondent à ces deux objectifs. En tant que commission, nous entrevoyons de grandes possibilités d'amélioration de la gestion des déchets et de croissance d'une économie verte dans la province.

Recycle NB a fait un autre pas vers l'avenir. L'organisme a formé un partenariat avec les autres provinces de l'Atlantique et mené une étude sur les emballages et le papier imprimé.

Nous avons maintenant un rapport qui offre plusieurs options pour chaque province tout en encourageant l'harmonisation et le respect des différences. Le rapport est un excellent outil de consultation sur le recyclage des emballages et du papier imprimé. En fait, les municipalités s'intéressent de plus en plus à la gestion responsable de ces matières et veulent en apprendre davantage à ce sujet.

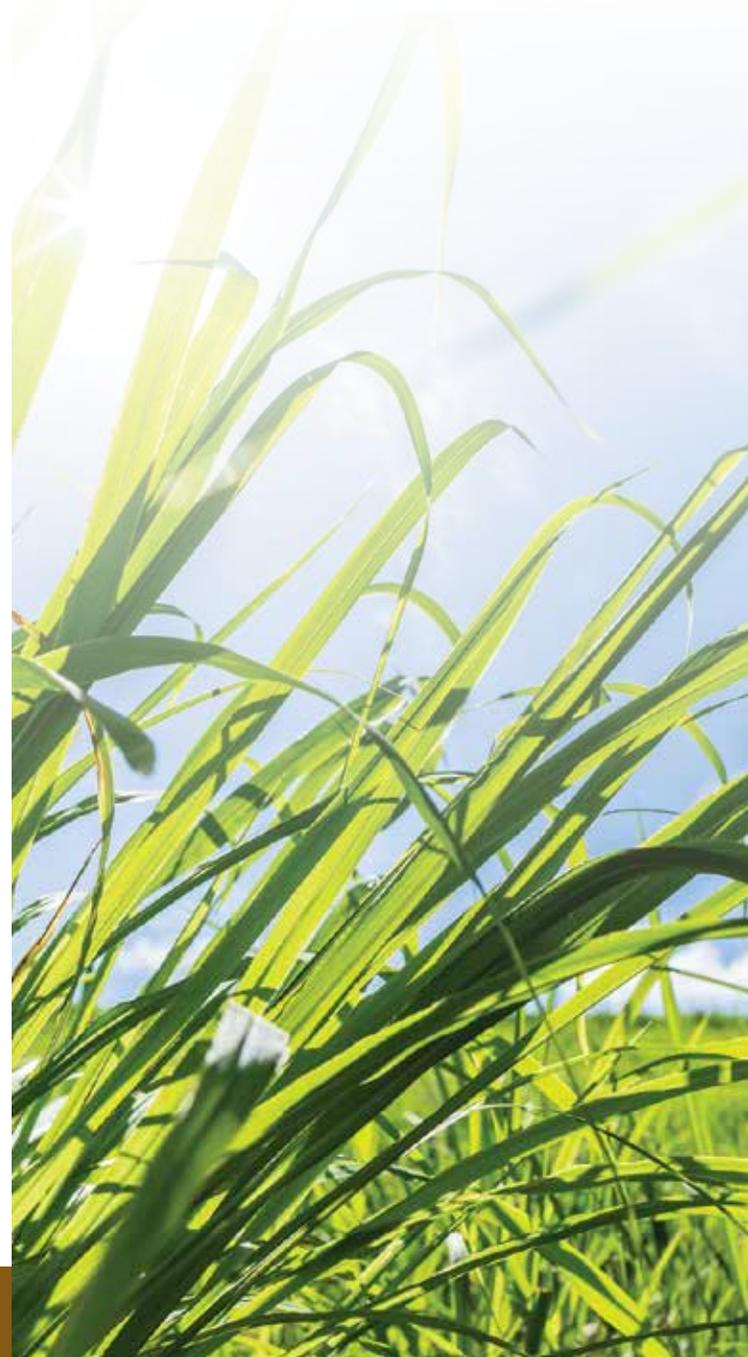
Nous savons que les programmes de recyclage réduisent la quantité de matières envoyées dans les sites d'enfouissement sanitaires. Ils diminuent donc le besoin d'agrandir ces sites et protègent la propreté et la salubrité de l'environnement pour les générations à venir. Notre vision est d'aller AU-DELÀ DES DÉCHETS. Cette année, nous nous sommes rapprochés un peu plus de notre objectif!

Le président de la commission,

A handwritten signature in black ink that reads "Bryan Howell".

**Bryan Howell**  
Recycle NB

*« En tant que commission, nous entrevoyons de grandes possibilités d'amélioration de la gestion des déchets et de croissance d'une économie verte dans la province ».*



## GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

### Composition et structure de la commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres de la commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.

Les membres de la commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leurs expériences, les membres sont chacun en mesure d'apporter un point de vue unique au traitement des problèmes environnementaux qui touchent le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la commission sont établis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. En gros, la commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la commission et de ses comités. La commission a établi deux sous-comités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les parties prenantes interviennent dans le fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la commission.

### Membres de la commission et mandats au 31 décembre 2014



**Bryan Howell, président**  
Shediac Cape (N.-B.)

M. Howell est un ancien directeur général d'Encorp Atlantique maintenant à la retraite qui demeure actif dans l'élaboration de programmes de recyclage partout dans les Maritimes

*Mandat : du 18 juin 2009 au 17 juin 2015*



**Gildard Chiasson, vice-président**  
Bertrand (N.-B.)

M. Chiasson est un homme d'affaires à la retraite. Ancien maire de Bertrand de 1998 à 2008, il est actuellement président du Club de l'âge d'or de Bertrand.

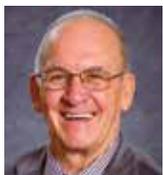
*Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016*



**Nancy Daamen**  
Hardwood Ridge (N.-B.)

M<sup>me</sup> Daamen est active dans les domaines de la prestation de soins de santé aux aînés et du développement de services communautaires.

*Mandat : du 22 septembre 2011 au 21 septembre 2017*



**Borden P. DeLong**  
Browns Flat (N.-B.)

M. DeLong est propriétaire-exploitant de Bor-Mar-Gar Printing et est actif dans divers organismes communautaires.

*Mandat : du 22 septembre 2011 au 21 septembre 2017*



**Margaret Mayes**  
Salisbury (N.-B.)

M<sup>me</sup> Mayes est propriétaire-exploitante d'une petite entreprise et une bénévole très active dans sa communauté. Elle a siégé au conseil d'éducation du district 2.

*Mandat : du 13 juillet 2012 au 12 juillet 2015*



**Aline McLaughlin**  
Enterprise (N.-B.)

M<sup>me</sup> McLaughlin est une enseignante à la retraite qui a aussi été directrice du programme d'intervention précoce. Elle a beaucoup œuvré dans des organismes à but non lucratif au cours des années.

*Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016*



**Maxime Lejeune**  
Pointe-Verte (N.-B.)

M. Lejeune, un ancien fonctionnaire, a été directeur général des Services communautaires et correctionnels au ministère de la Santé publique. Il a fait plusieurs mandats comme maire de Pointe-Verte.

*Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016*

## Réunions de la commission

La commission a tenu cinq réunions en 2014. Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
24 janvier	Fredericton
11 avril	Fredericton
20 juin	Saint Andrews <i>(réunion ordinaire et assemblée générale annuelle)</i>
12 septembre	Moncton
5 décembre	Fredericton

## Présence aux réunions de la commission

Le taux de présence aux réunions de la commission a été de 91 %.

Administrateurs actuels	Réunions (5)	Membre	Réunions (5)
Bryan Howell	4/5	Margaret Mayes	5/5
Gildard Chiasson	5/5	Aline McLaughlin	4/5
Nancy Daamen	5/5	Maxime Lejeune	4/5
Borden DeLong	5/5		

## Comité de direction

Le comité est composé de quatre membres de la commission (président et vice-président et deux autres membres). La commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

### Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui surgissent entre les réunions ordinaires de la commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la commission.
- Donner des conseils à la présidence de la commission et au chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la commission des niveaux de rémunération et d'avantages sociaux pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la commission.
- Assurer l'initiation des nouveaux membres de la commission.

### Membres

- Bryan Howell
- Gildard Chiasson
- Maxime Lejeune
- Aline McLaughlin

## Comité des finances et de l'audit

Le comité est formé de quatre membres de la commission nommés par une résolution de la commission ainsi que du directeur des finances, qui est membre d'office.

### Les attributions du comité concernant la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la commission.

### Les attributions du comité concernant la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la commission.

### Membres

- Bryan Howell
- Aline McLaughlin
- Nancy Daamen
- Borden P. DeLong

## Comités consultatifs de l'industrie

Les parties prenantes de l'industrie sont invitées à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie pour les pneus, la peinture et l'huile et le glycol, comités qui sont présidés par un membre de la commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance offre à la commission de Recycle NB la possibilité de profiter des connaissances et des conseils des parties prenantes au sujet des différentes questions et initiatives relatives aux programmes de manière efficiente et équitable. Les membres des comités consultatifs de l'industrie se réunissent régulièrement pour aider la commission dans l'exécution des programmes que supervise Recycle NB. Ces comités offrent à la commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les industries respectives et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et d'élaborer des solutions innovatrices. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes permet à la commission et au personnel de Recycle NB d'entendre, d'évaluer et d'appliquer régulièrement une diversité de points de vue.

### Programme d'intendance des pneus

#### Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Margaret Mayes, *présidente*
- **Recycle NB**, Jamie Seamans, *gestionnaire, programme d'intendance des pneus*
- **Détaillants de pneus**, Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobiles**, Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides**, Commission de services régionaux Restigouche, Ian Comeau, *directeur général*
- **Transporteur et transformateur**, Tire Recycling Atlantic Canada Corporation, Stephen Richardson, *directeur de l'usine*

- **Transformateur**, Société Laurentide, Division du recyclage, Mario Clermont, *directeur général*
- **Transporteur**, Hebert's Recycling Inc \*\*, Kevin Sargent, *président*  
\* Remplaçant désigné : Mannie Cheung  
\*\* Remplaçant désigné : Kevin Landry

### Programme de récupération de l'huile et du glycol

#### Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Gildard Chiasson, *président*
- **Recycle NB**, Bryan Howell, *président, Recycle NB*
- **Propriétaires de marque**, Ashland, Valvoline, Bruce Trethewey, *directeur régional de l'Atlantique*
- **Mandataire de l'huile et du glycol**, SOGHUOMA, Gilles Goddard, *directeur général*
- **Commissions de services régionaux**, Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne, Gary Leblanc, *directeur de la Division de la gestion des déchets solides*
- **Détaillants**, Canada atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*; David Bois, Home Hardware Stores Limited
- **Transformateur**, Atlantic Industrial Services, Glen Anderson, *directeur du développement des affaires*,
- **Transporteur**, NEWALTA, Adam Hayes, *directeur régional*; RPM Environmental Systems Inc.; Pascal Bissonnette, *directeur du développement des affaires*

### Programme d'écologisation de peinture

#### Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**, Margaret Mayes, *présidente*
- **Recycle NB**, Pat McCarthy, *gestionnaire, programme d'écologisation de peinture*
- **Propriétaires de marque**, Home Hardware Stores Limited, Tim Dietrich, *directeur, ventes au détail*
- **Mandataire de la peinture**, Product Care Association\*, Mark Kurschner, *président*
- **Commissions de services régionaux**, Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur Raymond Bryar, *directeur général*
- **Détaillants de peinture**, Canada Atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur*

## L'ANNÉE EN REVUE

### Prix d'Habitat pour l'humanité

Cette année, Habitat pour l'humanité a rendu hommage à Recycle NB pour son engagement communautaire. Recycle NB parraine des projets de construction de maisons de l'organisme au Nouveau-Brunswick.



Recycle NB et les parties prenantes de l'industrie sont heureux de pouvoir contribuer à la réalisation du rêve d'accession à la propriété de familles à faible revenu. Les familles se voient ainsi offrir une nouvelle chance, et on redonne vie à des produits recyclés fabriqués à partir de peinture résiduelle et de pneus.

En collaborant à ce travail important, Recycle NB contribue ainsi au bien-être des familles et des collectivités et s'assure que la véritable valeur des ressources « usées » est reconnue dans la province.



### Programme de récupération de l'huile et du glycol



Le nouveau programme de récupération de l'huile et du glycol a commencé le 1<sup>er</sup> janvier. C'est un pas de plus que nous faisons pour assurer la gestion durable et respectueuse de l'environnement des déchets au Nouveau-Brunswick. De plus, le programme sensibilise à la nécessité de recycler ces produits.

Au Nouveau-Brunswick, SOGHU/OMA exploite le programme au nom des propriétaires de marque de l'huile et du glycol. Grâce à son vaste réseau de points de récupération, il devient facile de faire la bonne chose et de recycler l'huile et le glycol usagés, leurs contenants et les filtres à huile usagés.

### Faits saillants du programme d'intendance des pneus

Dans son engagement envers la reddition de comptes, la commission a adopté le *Plan de gestion des pneus usés - Programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick* pour la période 2014-2019. Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a approuvé le nouveau plan le 30 juin 2014.

Les modifications apportées au règlement régissant les véhicules importés en ce qui concerne le programme d'intendance des pneus créeront des règles du jeu plus équitables pour les entreprises du Nouveau-Brunswick.



### Faits saillants du programme d'écologisation de la peinture

Le programme, qui a fait de grands progrès cette année, a agrandi son réseau de comptoirs de retour dans les collectivités rurales. Ainsi, l'île de Grand Manan sera dotée d'un comptoir de retour de la peinture dès 2015. Les nouveaux comptoirs comme celui-ci sont le fruit de la collaboration entre Recycle NB, les responsables municipaux, les parties prenantes et la Product Care Association en vue de faciliter le recyclage de la peinture résiduelle.



### Sensibilisation et éducation du public

Durant l'automne, le chef de la direction a donné des présentations devant les membres des clubs Rotary partout dans la province pour donner de l'information au sujet de Recycle NB et de ses programmes. Par ailleurs, nous avons lancé le blogue de Recycle NB à l'occasion de la Semaine de la réduction des déchets en octobre.



## DÉFIS ET POSSIBILITÉS

### RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le concept de la responsabilité élargie des producteurs (REP) n'est pas nouveau. De nombreux gouvernements dans le monde ont adopté ce principe il y a plus d'une décennie pour orienter leurs politiques. La REP rend les producteurs responsables de leurs produits tout au long de leur cycle de vie, y compris la responsabilité financière et physique de la gestion des déchets.

#### Aperçu de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté la responsabilité élargie des producteurs (REP) comme principe stratégique, et il s'ensuit que de nombreuses provinces cherchent des moyens d'appliquer et de promouvoir une telle politique. L'intention est de graduellement adopter des programmes de REP pour les produits et matières prioritaires.

Toutefois, étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que le Canada, étant un marché restreint, ne soit pas assez puissant pour avoir une influence sur la dimension environnementale de la conception des produits ou la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour renforcer les objectifs environnementaux de la responsabilité élargie des producteurs, d'autres mesures pourraient donc être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions sur les substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale ou des ententes volontaires ainsi que diverses autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs).

Recycle NB a lancé un programme de REP pour la peinture en 2009. Cette année, c'est un programme pour l'huile et le glycol.

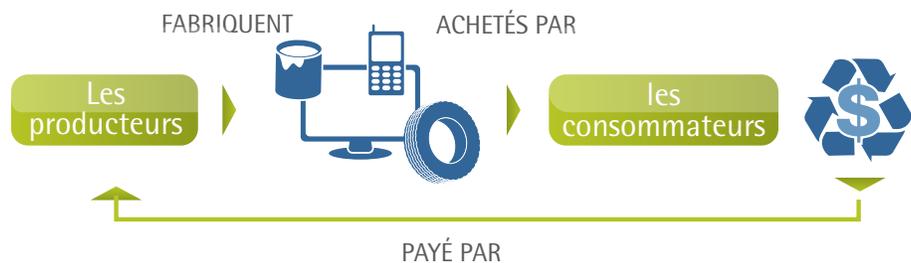
En tant qu'organisme responsable du recyclage au Nouveau-Brunswick, Recycle NB continuera à œuvrer en vue d'un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont des objectifs courants dans toutes les industries.

### LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS :

Dans un système de gestion des déchets typique, les contribuables assument les coûts



La responsabilité élargie des producteurs transfère le coût de la gestion des déchets des contribuables aux producteurs



#### Application de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le principe fondamental de la politique de REP est le transfert de responsabilité des gouvernements provinciaux et municipaux aux producteurs des biens. Cette politique modifie l'équilibre traditionnel des responsabilités à l'égard de la gestion des déchets entre les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements. Tous les programmes de responsabilité élargie des producteurs incluent les producteurs et les importateurs de biens fabriqués dans la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits. Au bout du compte, la responsabilité élargie des producteurs décharge les autorités locales et les contribuables des conséquences juridiques, physiques et socioéconomiques de la gestion des déchets.

Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficacité des systèmes, ce qui peut avoir de réels avantages pour la population du Nouveau-Brunswick. Dans l'élaboration de règlements visant la REP, le gouvernement doit s'assurer de la participation des parties prenantes de l'industrie au processus. Chaque article d'un règlement visant un produit donné doit être soigneusement soupesé, puisqu'il est susceptible d'établir une norme pour de futures initiatives.

#### Avantages de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- Transfèrent les coûts de fin de vie des municipalités et des contribuables aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production.
- Procurent aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion en fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible.
- Incitent les producteurs à enlever les substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits.
- Encouragent l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs.
- Créent un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement d'adopter d'autres mesures législatives.
- Contribuent à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.



## DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

« Déchet électronique » désigne tout matériel électronique qui ne fonctionne plus ou est en fin de vie. Le terme comprend des objets comme les téléviseurs, les postes de radio et les chaînes stéréo, les télécopieurs, les photocopieurs, les ordinateurs portatifs et de bureau et les lecteurs de CD et de DVD. Chaque année, 50 millions de tonnes de déchets électroniques sont déversées dans les sites d'enfouissement de la planète. Or, une grande partie de ces déchets électroniques contient des substances nocives, dont le plomb, le mercure et le cadmium ne sont que quelques exemples. Ces substances polluent l'environnement et constituent un risque pour la santé. Les déchets électroniques contiennent aussi des métaux de valeur qui pourraient être recyclés, comme de l'or et du cuivre.

Recycle NB entend souvent les gens du Nouveau-Brunswick réclamer un programme de récupération des déchets électroniques qui couvre toute la province. D'après les réactions que nous recevons, le public semble prêt à appuyer un programme de responsabilité élargie des producteurs comme ceux qui existent maintenant pour la peinture, l'huile et le glycol.

Le franc succès du programme de recyclage de la peinture de Recycle NB montre que le public comprend et appuie les programmes de REP.

La mise en place d'un programme de déchets électroniques ferait beaucoup pour protéger la propreté de notre environnement. Avec la coopération et le partenariat de l'industrie, le recyclage des déchets électroniques nous aidera à aller au-delà des déchets au Nouveau-Brunswick.

## EMBALLAGES ET PAPIER IMPRIMÉ

En 2005, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a mis sur pied un groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) en lui confiant le mandat de donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada.

Le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique exploitent des programmes de gestion responsable des emballages et du papier imprimé.

Cette année, les gouvernements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador ont convenu de travailler ensemble afin d'examiner les programmes de recyclage en vigueur au Canada atlantique pour les déchets d'emballage et de papier. Les provinces ont également convenu de collaborer à la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans la région.

Recycle NB était à la tête du comité directeur du projet, qui comprenait aussi des représentants de RRFB de la Nouvelle-Écosse, de Multi-Material Stewardship Board (MMSB) de Terre-Neuve-et-Labrador, et du ministère de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard.

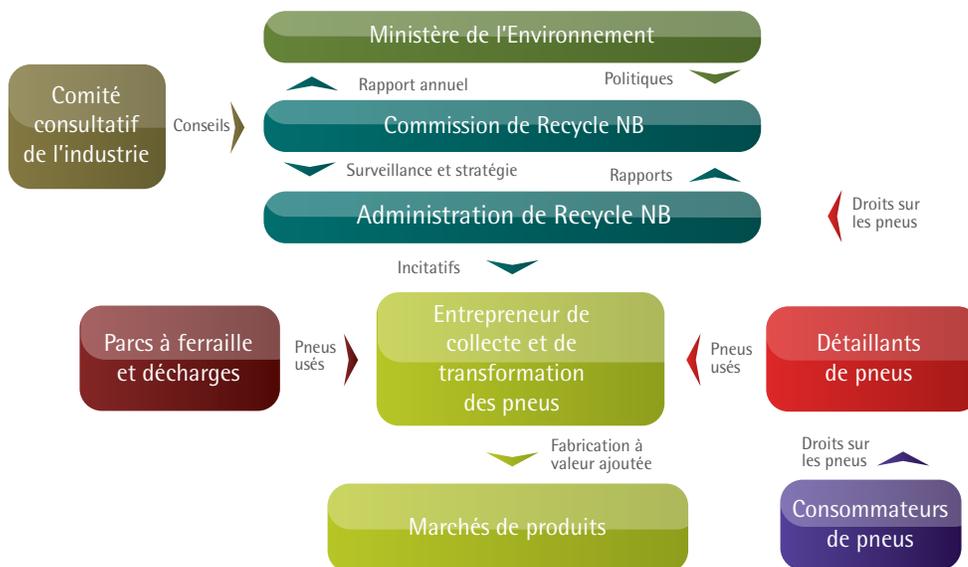
Un examen des pratiques en vigueur ailleurs et un rapport proposant un cadre et un plan de mise en œuvre donnent aux gouvernements des outils pour procéder à des consultations sur l'avenir du recyclage des déchets d'emballage et de papier au Canada atlantique. Le document est disponible sur le site Web de Recycle NB à [www.recyclenb.com](http://www.recyclenb.com).

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

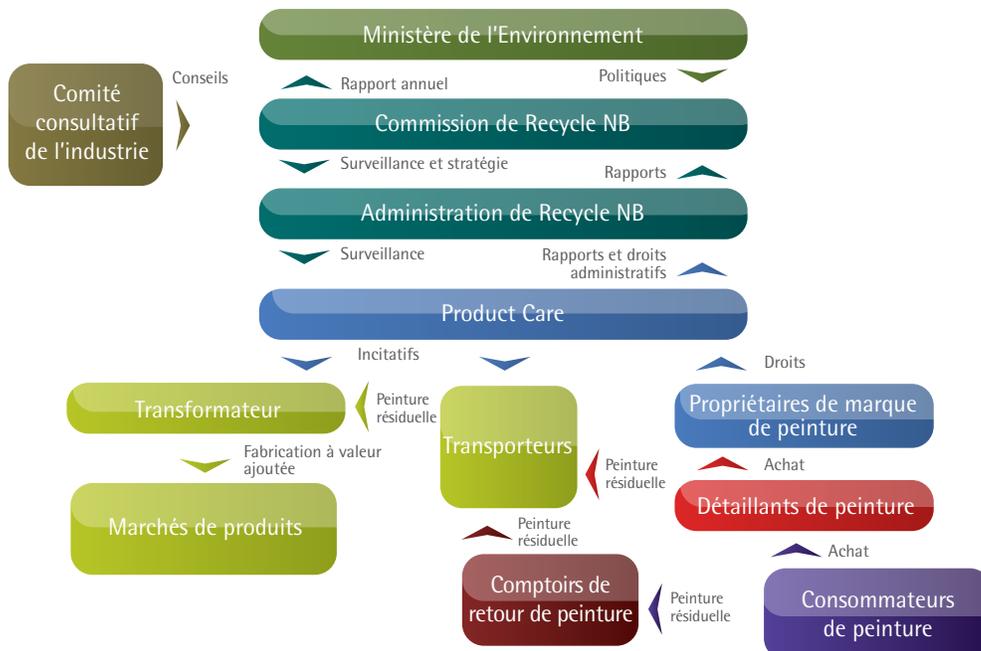
### FACILITER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Recycle NB voit à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'atteinte de l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets..

Modèle des parties prenantes du PIP



Modèle des parties prenantes du PEP pour la REP



## PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

### Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et, ce faisant, a transféré les droits et obligations de la commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'organiser un programme de gestion de produits pour les pneus hors d'usage. Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement sur les matières désignées*. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 16 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée.

Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme la TRACC utilise de plus en plus de caoutchouc chaque année pour répondre à la demande des marchés, il se pourrait que le caoutchouc provenant des pneus usés du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire à ses besoins.

L'expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate par la TRACC est un bon exemple. La TRACC produit des millions de bardeaux chaque année. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires continue à assurer à la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les mieux intégrés en Amérique du Nord. Ce développement à lui seul pourrait augmenter de façon considérable le carnet de commandes des bardeaux fabriqués par la TRACC. Une conséquence directe

sera la nécessité non seulement d'accroître la capacité de fabrication, mais aussi d'augmenter la main-d'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien s'avérer être l'approvisionnement en matières recyclables. Le programme d'intendance des pneus travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick aussi bien en réduisant les déchets qu'en créant des avantages à long terme sur les plans de l'environnement et de l'économie ici même dans la province.

### Réalizations

Un changement apporté au règlement du Nouveau-Brunswick régissant les véhicules importés a aboli une inégalité du programme et créé des règles du jeu plus équitables pour les entreprises du Nouveau-Brunswick.

Avant janvier, le droit de recyclage sur les pneus était imposé uniquement sur les nouveaux véhicules entrant dans la province, alors que les 30 000 véhicules d'occasion importés en étaient dispensés. Cela créait un problème, puisque les importateurs de véhicules d'occasion ne payaient pas leur part du coût du recyclage des 150 000 pneus par année associés à ces véhicules.

Recycle NB a travaillé avec Service Nouveau-Brunswick pour la mise en œuvre de la modification au règlement, et la réaction des entreprises et du public a été positive.

Cette année, la commission de Recycle NB a adopté le *Plan de gestion des pneus usés - Programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick* pour la période 2014-2019. Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a approuvé le nouveau plan le 30 juin 2014. Le plan de gestion des pneus usés approuvé est disponible sur le site Web à [www.recyclenb.com](http://www.recyclenb.com)

### Ventes de pneus en 2014

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants versent les droits perçus à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus usés.

Le programme est autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick.

**Nombre de pneus vendus (équivalents de pneu de passager) : 1 266 000 (1 099 000 en 2013)**

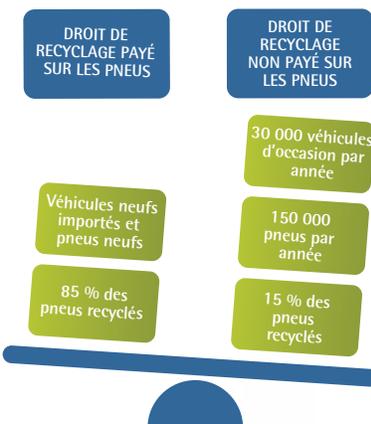
Remarque : La hausse de 15 % des ventes de pneus observée est attribuable à l'application de droits de recyclage sur les véhicules importés, qui n'y étaient pas assujettis jusqu'alors. Ce changement a eu une incidence sur le taux de pourcentage et peut avoir donné lieu à des taux de récupération dépassant 100 % en 2010 et 2012.

### Collecte de pneus en 2014

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto pour la fabrication de produits à valeur ajoutée. Recycle NB surveille de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

**Pneus ramassés (équivalents de pneu de passager) : 1 093 000 (1 026 000 en 2013)**

**Taux de récupération des pneus : 86,3 % (93,4 % en 2013)**



## Transformation des pneus en 2014

En vertu du système de redevance de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de transformation des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage ramassés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont notamment de réduire les frais d'administration et d'éliminer la nécessité d'effectuer des vérifications fréquentes des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du Programme d'intendance des pneus un programme de REP complet.



Année	2010	2011	2012	2013	2014
Pneus vendus*	1 125 000	1 088 000	1 062 000	1 099 000	1 266 000
Pneus ramassés*	1 149 000	1 074 000	1 063 000	1 026 000	1 093 000
Taux de récupération	102,1 %	98,7 %	100,1 %	93,4 %	86,3 %

\*Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

## Assurance de la qualité

Recycle NB est déterminé à faire en sorte que le niveau de qualité des services offerts par le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du programme d'intendance des pneus, Recycle NB applique les processus suivants :

- analyse des rétroactions et prise de mesures pour améliorer le programme;
- analyse du plan de gestion en vue d'améliorer l'exécution du programme;
- analyse des tendances et des habitudes;
- comparaisons avec d'autres programmes semblables en vigueur ailleurs.

Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à la vérification des détaillants de pneus par son appartenance à Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).

Durant l'année, Recycle NB a effectué 31 vérifications auprès de détaillants de pneus. Les vérifications ont montré que tous se conformaient pleinement au programme.



## PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE PEINTURE (PEP)

### Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et lui

a confié la responsabilité du programme d'écologisation de peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick.

Avec l'approbation du comité consultatif de l'industrie de la peinture de la commission, en juin 2008, Recycle NB a retenu la Product Care Association

(Association des producteurs responsables) comme mandataire des propriétaires de marque immatriculés en vertu du programme visant la peinture. Product Care a mis au point le programme d'écologisation de peinture du Nouveau-Brunswick pour le compte de l'industrie de la peinture en réponse au Règlement sur les matières désignées du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le premier plan du programme le 1<sup>er</sup> avril 2009 pour une période de trois ans.

Le plan de gestion de la peinture a été renouvelé en août 2012; il est disponible sur le site Web de Recycle NB à [www.recyclenb.com](http://www.recyclenb.com).

Le plan d'écologisation de peinture offre aux parties prenantes de l'industrie un cadre qui permet d'avoir un système de recyclage redevable et transparent pour toutes les parties.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme pour les coûts liés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont pleinement remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts. Recycle NB ne reçoit aucun financement du gouvernement pour le programme d'écologisation de peinture.

### Certification ÉcoLogo

Le concept de construction verte va au-delà de l'utilisation de produits recyclés dans la construction; il s'agit d'utiliser des produits recyclés certifiés. La certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus écologiques et les plus sûrs pour l'environnement. On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement. Toutefois, il existe seulement deux certifications principales en Amérique du Nord : Écologo et Green Seal. L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.



Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir des restants de peinture et de teinture pour usage domestique qui ont été

recupérés. Pour garantir la qualité de ces produits, environ 1 % de peinture neuve est ajouté pour que le lustre, la viscosité et le temps de séchage soient adéquats et uniformes.

Les émissions de composés organiques volatils (COV) des produits de Boomerang et de Rona Eco sont très faibles, ce qui rend ces produits admissibles à la certification Écologo. Ces produits sont écologiques sous tous les rapports. En effet, les contenants sont fabriqués à partir de plastique recyclé, et les étiquettes sont imprimées sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council.

Il n'est donc pas étonnant que les processus de certification progressistes de ces produits continuent à susciter une attention et un intérêt bien mérités.

### Réalisations

Le plan d'écologisation de la peinture offre aux parties prenantes de l'industrie le cadre nécessaire au fonctionnement d'un système de recyclage transparent qui rend des comptes à toutes les parties intéressées.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme pour les coûts liés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont pleinement remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts. Recycle NB ne reçoit aucun financement direct du gouvernement pour le programme d'écologisation de la peinture.

### Ventes et collecte de peinture

En vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Product Care Association est tenue de fournir des données sur les ventes et la collecte de peinture pour l'année civile 2014.

### Ventes de peinture

La majeure partie de la peinture achetée est utilisée aux fins prévues, mais il arrive que le consommateur doive se débarrasser d'une partie inutilisée de la peinture qu'il s'est procurée. Pour financer les activités de recyclage du programme d'écologisation de peinture, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage pour la peinture achetée chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Au 31 décembre 2014, on comptait 80 propriétaires de marque immatriculés auprès du programme d'écologisation de la peinture. Les propriétaires de marque versent les droits de recyclage perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. Product Care s'occupe de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont signalé avoir vendu 1 745 538 unités de produits visés par le programme pour un volume liquide estimé à 4 593 235 litres, ce qui représente des ventes moyennes de plus de 12 584 litres de peinture par jour. En 2013, on a rapporté la vente de 2 222 231 contenants et de 5 491 670 millions de litres.

Année	Peinture vendue (unités)	Volume liquide estimé
2014	1 745 538	4 593 235
2013	2 222 231	5 491 670
2012	2 023 822	5 212 841
2011	1 888 405	5 129 399
2010	2 028 487	5 725 316



## Collecte de la peinture

Grâce au programme d'écologisation de la peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des nombreux comptoirs de retour de la province. Au lancement du programme le 1er avril 2009, on comptait 46 comptoirs de retour de la peinture participants. Au 31 décembre 2014, il y avait 60 comptoirs de retour. Le nombre de comptoirs de retour montre que le programme continue de faciliter l'accès au recyclage de la peinture partout dans la

province. Il est donc facile pour tous les gens du Nouveau-Brunswick de participer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.

Les comptoirs de retour comprennent les détaillants, les commissions de gestion des déchets solides (incluant des journées de collecte spéciales) et les centres de remboursement (pour les bouteilles consignées). Le programme fournit aux comptoirs de retour des bacs de récupération réutilisables et autres contenants tels que des barils. Un transporteur sous contrat

ramasse les bacs remplis aux lieux de collecte et les remplace par des bacs vides. Le transporteur regroupe les bacs remplis à son entrepôt et, lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, il expédie cette peinture résiduelle aux transformateurs en vue de son recyclage.

Au total, 242 287 litres de peinture ont été recueillis durant l'année. Le volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et la méthode d'élimination sont résumés dans le tableau suivant :

## Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

Méthode	Volume (litres)	Pourcentage
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	903	0,4 %
Recyclage	189 031	76,5 %
Site d'enfouissement	34 850	14,1 %
Récupération d'énergie	22 340	9,0 %
Total	247 124	100,0 %

\*Le volume total comprend uniquement les produits de peinture traités durant l'année.

Les comptoirs de retour et les participants au programme peuvent être fiers du fait que le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées par le programme compte parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, coûts qui sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture.

## Contenants de métal et de plastique recueillis

Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care a recyclé durant l'année.

Année	Type de contenant	Recueillis et recyclés (en tonnes)
2014	Métal	68,3
	Seaux en plastique (PEHD 2)	3,37
	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	5,97

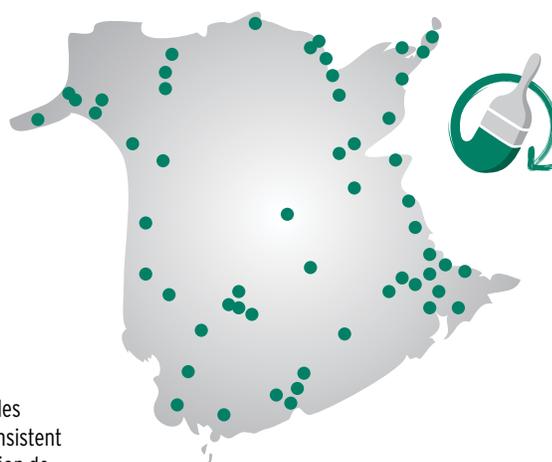
La quantité de contenants recyclée montre l'efficacité du programme et une tendance positive vers l'atteinte des buts du programme.

Les gens du Nouveau-Brunswick cherchent constamment des moyens de réduire leurs déchets et de consommer de manière responsable. Notamment, de nombreux consommateurs conscientisés recherchent de la peinture recyclée pour leurs besoins en décoration.

Les marchés de la peinture recyclée connaissent une croissance très rapide grâce aux politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, appelé « approvisionnement écologique », désigne le fait de choisir des biens et des services dont l'impact sur l'environnement est moindre.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages pour l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ».

Recycle NB est confiant à propos de l'avenir de la peinture recyclée. L'organisme continuera à encourager les consommateurs à utiliser des produits écologiques pour leurs besoins en décoration. Toutefois, ce sont les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) qui génèrent la majeure partie des déchets qui sont envoyés dans les sites d'enfouissement sanitaires. Recycle NB va donc préconiser que les secteurs ICI adoptent une politique d'approvisionnement écologique appropriée.



## PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

### Perspective historique

L'huile et le glycol usagés constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick.

Un litre d'huile peut polluer un million de litres d'eau potable. Mais

lorsqu'on les recycle, ces produits deviennent une ressource. En recyclant de façon appropriée et en réutilisant ces produits, nous contribuons à protéger notre environnement.

Pour protéger la propreté et la salubrité de l'environnement de la province, le gouvernement a instauré un nouveau programme de recyclage pour l'huile et le glycol le 24 octobre 2012 au moyen du Règlement 2012-92 afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. En vertu de ce règlement, l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol sont des matières désignées qui doivent être visées par un plan d'intendance.

La commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile et du glycol du Nouveau-Brunswick pour la période 2014-2017 le 6 novembre 2013. Un programme de récupération de l'huile et du glycol dirigé et financé par l'industrie est entré en vigueur le 1er janvier 2014.

Tout comme le programme d'écologisation de peinture, le programme de récupération de l'huile et du glycol est un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). En conséquence, les producteurs doivent s'occuper de la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits et en payer les coûts. En plus de décharger les municipalités et les contribuables du coût du recyclage, les programmes de REP incitent l'industrie à concevoir des produits qui occasionnent des coûts d'élimination et des risques liés au recyclage moins élevés.

Au lieu de demander à chaque propriétaire de marque d'établir son propre programme de récupération, l'industrie a formé **La Société de gestion des huiles usagées Atlantique / Atlantic Used Oil Management Association (SOGHUOMA)**. SOGHUOMA exploite un programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province au nom de ses membres, qui sont les propriétaires de marque et les premiers



importateurs de matières désignées à base d'huile et de glycol.

Le fait d'avoir un seul programme et un seul mandataire présente de nombreux avantages, notamment la réalisation d'économies, le maintien de règles du jeu équitables pour l'industrie et un accès à des points de récupération pour les consommateurs à l'échelle de la province.

### Réalisations

Le programme offre 154 endroits dans la province où les gens peuvent recycler leur huile et leur glycol usagés. SOGHUOMA ajoute de nouveaux points de récupération au fur et à mesure qu'il est possible de le faire.

Conformément à notre objectif de transparence et pour favoriser la participation des parties prenantes de l'industrie à ses programmes de recyclage, Recycle NB a formé un comité consultatif de l'industrie pour le programme. Le comité s'est réuni au printemps et à l'automne.

### Vente et collecte d'huile et de glycol

Conformément au *Règlement sur les matières désignées de la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la Société de gestion des huiles usagées Atlantique (SOGHUOMA) fournit un résumé des ventes et des quantités récupérées d'huile et de glycol pour l'année civile.

### Ventes d'huile

SOGHUOMA compte 142 membres qui vendent des produits au Nouveau-Brunswick. En 2014, SOGHUOMA a signalé des ventes totales de produits de l'huile se chiffrant à **14 571 535 litres**.

### Collecte d'huile

Il y a 154 points de récupération de l'huile et le glycol dans la province et cinq entreprises qui recueillent les produits usés. En 2014, elles ont recueilli **3 319 285 litres** d'huile, ce qui représente 32,5 % de l'huile récupérable. Comme Recycle NB vise un taux de récupération de 50 % des produits récupérables, les résultats de la première année du programme sont encourageants.

### Vente et collecte des filtres à huile

On a vendu **1 337 755 unités** de filtre à huile dans la province en 2014 et on en a récupéré 791 189, soit l'équivalent de **272 138 kg**. Le taux de récupération de 59,1 % a fortement dépassé l'objectif, qui était de 25 %.

### Contenants d'huile recueillis

Un total de 397 103 contenants d'huile a été vendu en 2014. Durant sa première année d'existence, le programme a recueilli **131 646 kg** de contenants, soit un taux de récupération de **34,9 %**, ce qui encore une fois dépasse largement le taux cible de 25 % et montre l'efficacité du programme et l'intérêt du gens du Nouveau-Brunswick pour le recyclage.

### Vente et collecte de glycol (antigel)

Les ventes de glycol dans la province ont représenté **2 156 277 litres** en 2014. Une petite partie du produit a été récupérée, soit **96 165 litres**, ou seulement 9,9 % des produits vendus. Le taux de récupération de ce produit est préoccupant à l'échelle du pays, et les organismes de gestion de l'industrie envisagent de mener une étude nationale pour en déterminer les causes.

### Contenants de glycol (antigel) recueillis

Un total de **53 193 kg** de contenants de glycol a été vendu au Nouveau-Brunswick, et **50 533 kg** pouvaient être récupérés. Sur les contenants récupérables, seulement **4 691 kg** (9,3%) a été récupéré. Le taux de récupération des contenants d'huile et de glycol est préoccupant à l'échelle du pays, et les organismes de gestion de l'industrie envisagent de mener une étude nationale pour en déterminer les causes.



## ACCROÎTRE L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en soulignant que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.

### Réalisations

Dans le cadre de nos efforts incessants pour sensibiliser le public au recyclage des matières désignées, Recycle NB a lancé un blogue durant la Semaine de la réduction des déchets. Le chef de la direction a mis en œuvre un programme de sensibilisation communautaire en donnant des présentations aux clubs Rotary.

Encore une fois cette année, le personnel de Recycle NB a assisté à des foires commerciales tenues dans la province. Plus de 3 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises ont appris ce qu'est Recycle NB et reçu de l'information sur ses programmes.

À l'automne, nous avons lancé une campagne multimédia pour encourager les gens du Nouveau-Brunswick à en apprendre plus sur le recyclage des matières désignées.

Parrain de la Semaine de la réduction des déchets au Nouveau-Brunswick, Recycle NB a fait la promotion du Défi Recycle mon cell pour les écoles. Avec la permission du ministère de l'Éducation, Recycle NB a distribué des renseignements sur le Défi Recycle mon cell aux écoles, aux collèges et aux universités du



*L'école Donald Fraser a gagné le Défi Recycle mon cell 2013.*

Nouveau-Brunswick. L'Association canadienne des télécommunications sans fil parraine le programme, qui met les élèves de la maternelle aux étudiants de niveau postsecondaire au défi de recycler le plus grand nombre possible d'appareils sans fil et d'accessoires. En plus de faire quelque chose de bon pour l'environnement, les jeunes peuvent gagner des prix en argent pour la réalisation d'initiatives vertes à leur école!

## RECYCLAGE À VALEUR AJOUTÉE

Grâce aux avancées technologiques et aux nouveaux marchés de produits recyclés, Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et ainsi d'assurer la stabilité à long terme des programmes.

### Recyclage à valeur ajoutée

Recycle NB entend tirer la pleine valeur des ressources recyclées.

Le succès du programme d'intendance des pneus à cet égard est reconnu à l'échelle nationale et internationale. Des pays de partout dans le monde communiquent avec Recycle NB pour voir comment adapter cette formule gagnante à leur propre situation. On peut se demander comment un programme de recyclage des pneus d'une petite province canadienne a pu susciter un tel intérêt. La raison est très simple : le recyclage à valeur ajoutée.

Les fabricants de biens ont besoin de matières premières pour fabriquer leurs produits. Le fabricant transforme ces matières premières en produits finis. Ces biens répondent à une demande du marché et sont vendus à des clients industriels, commerciaux et résidentiels.

Le recyclage à valeur ajoutée renverse le processus. L'innovation, la collaboration et des solutions créatives permettent de transformer des matières en fin de vie en de nouveaux produits. Par exemple, au Nouveau-Brunswick, le processus détourne les pneus, la peinture, l'huile et le glycol des sites d'enfouissement sanitaire et reconnaît la pleine valeur de ces ressources.

Le développement des marchés est un pilier crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

Un autre pilier est la mobilisation et les actions de chaque citoyen du Nouveau-Brunswick. Le tri quotidien des matières recyclables par la population a une incidence directe sur le résultat net des programmes. On constate que les mentalités ont évolué et que les gens veulent de plus en plus

savoir comment bien préparer et trier les matières recyclables, car ils comprennent la corrélation grandissante entre les prix des biens qu'ils achètent et leurs efforts en matière de recyclage. Le nombre croissant de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada renforce cette connexion.

Le recyclage à valeur ajoutée est un système dans lequel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) appliquée à la conception des programmes incite les industries à changer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Quand un programme de REP est bien fait, il crée une synergie qui motive les industries à être plus durables tout en restant prospères. Les produits de la TRACC, tous fabriqués, au moins partiellement, à partir de pneus hors d'usage, sont une illustration tangible d'une telle approche. De même, la Société Laurentide développe continuellement des produits innovateurs à base de peinture recyclée.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Cela signifie que des idées de produits sont développées en réponse aux forces du marché, que ce soit à la demande des consommateurs ou parce qu'un fabricant cherche à accroître sa part de marché.

Au siècle dernier, il arrivait souvent que les efforts de recyclage aboutissent à la mise au point de produits de qualité inférieure. Toutefois, les produits



recyclés modernes sont de plus en plus reconnus comme de meilleures solutions que les produits fabriqués à partir de matières neuves. Plusieurs facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement durable et des bâtiments écologiques, renforcent la demande pour des produits moins gourmands en ressources.

Le gouvernement peut stimuler les marchés au moyen de politiques comme l'approvisionnement écologique. Recycle NB considère l'approvisionnement écologique comme un aspect clé à développer.

De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs avant d'acheter un bien. Les préoccupations environnementales jouent un rôle important dans leurs décisions. Que ce soient des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et faisant une utilisation plus efficace de l'eau, ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs responsables gravitent vers les biens recyclés. Le recyclage des produits en fin de vie est un concept qui les interpelle. C'est un moyen de protéger l'environnement pour les générations futures.

Les résultats encourageants obtenus par les programmes visant la peinture et les pneus montrent que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée du recyclage. Les citoyens veulent se responsabiliser face aux questions liées aux déchets et considèrent que le recyclage à valeur ajoutée est bénéfique pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

## FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE ET RENDRE DES COMPTES

Recycle NB s'est engagé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens de s'améliorer à cet égard.

### Reddition de comptes

Recycle NB s'acquitte de son engagement à rendre des comptes par l'examen continu des politiques et des pratiques de la commission. Des mécanismes de rapport clés, comme l'approbation par la commission du rapport annuel et les plans de gestion des matières désignées, forment un élément fondamental de cet examen. Par ailleurs, un cabinet d'auditeurs externes réalise l'audit des états financiers. Cet audit garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Toutes les constatations sont présentées au comité des finances et de l'audit avant d'être étudiées par la commission plénière. La commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de comptes en maintenant un dialogue continu avec les comités consultatifs de l'industrie. Les constatations et les recommandations qui découlent de ces discussions sont ensuite étudiées en vue de leur intégration aux pratiques de gouvernance internes.

### Transparence

Recycle NB explique ses activités en détail à la population dans son rapport annuel et en participant aux comités consultatifs de l'industrie et en utilisant divers moyens de communication. Une telle transparence dépasse les exigences établies par le *Règlement sur les matières désignées*. Le but est de donner le plus d'information possible à la population du Nouveau-Brunswick. Il est essentiel de mobiliser les gens pour que Recycle NB puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs.

Recycle NB croit fermement dans le *Règlement sur les matières désignées* et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux de déchets distincts. Recycle NB comprend l'importance de veiller à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient uniquement pour le coût réel des flux de déchets qui sont créés et gérés.



## ÊTRE FINANCIÈREMENT VIABLE

Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la situation économique difficile

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Comptables agréés

Frederick Square  
77, rue Westmorland, bureau 700  
Fredericton (NB) E3B 6Z3  
Téléphone (506) 856-4400  
Télécopieur (506) 856-4499  
www.kpmg.ca

### Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes Canadiennes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges présentés dans l'état des résultats, de l'excédent des revenus sur les charges présentés dans l'état des flux de trésorerie ainsi que de l'actif, du passif et des actifs nets non affectés rapportés dans l'état de la situation financière.

### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2014, de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes Canadiennes comptables pour le secteur public.

Comptables agréés  
Le 12 mai 2014  
Fredericton, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

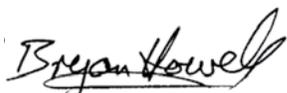
État de la situation financière

Au 31 décembre 2014, avec les informations comparatives pour 2013

	2014	2013
<b>Actif</b>		
Actifs à court terme		
Encaisse	921 342 \$	558 598 \$
Débiteurs (note 2)	817 218	878 471
À recevoir du programme REP (note 3)	122 074	139 404
	<b>1 860 634</b>	<b>1 576 473</b>
Placements (note 4)	637 116	337 319
Immobilisations (note 5)	33 662	58 910
	<b>2 531 412 \$</b>	<b>1 972 702 \$</b>
<b>Passif et actif net</b>		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	644 395 \$	338 567 \$
Produits reportés	30 000	25 000
Avantages sociaux futurs (note 6)	33 710	29 402
	<b>708 105</b>	<b>392 969</b>
Actif net		
Investis en immobilisations	33 662	58 910
Non affectés	1 789 645	1 520 823
	<b>1 823 307</b>	<b>1 579 733</b>
Obligations contractuelles (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	<b>2 531 412 \$</b>	<b>1 972 702 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



administrateur



administrateur

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec les informations comparatives pour 2013

	2014	2013
<b>Produits</b>		
Programme d'intendance des pneus	5 023 887 \$	4 879 778 \$
Programme d'écologisation de peinture	93 973	100 318
Programme de récupération de l'huile et du glycol	248 697	257 968
Autre	65 113	21 066
	<b>5 431 670</b>	<b>5 259 130</b>
<b>Charges</b>		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1)	4 789 811	4 543 543
Programme d'écologisation de peinture (tableau 2)	93 973	100 318
Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 3)	248 697	231 474
Autre	66 655	11 113
	<b>5 199 136</b>	<b>4 886 448</b>
<b>Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants</b>	<b>232 534</b>	<b>372 682</b>
Revenus de placement	11 040	11 541
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>243 574 \$</b>	<b>384 223 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec les informations comparatives pour 2013

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2014	Total 2013
<b>Solde au début de l'exercice</b>	58 910 \$	1 520 823 \$	1 579 733 \$	1 195 510 \$
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	(29 093)	272 667	243 574	384 223
<b>Variation nette des investissements en immobilisations</b>	3 845	(3 845)	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>33 662 \$</b>	<b>1 789 645 \$</b>	<b>1 823 307 \$</b>	<b>1 579 733 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec les informations comparatives pour 2013

	2014	2013
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	243 574 \$	384 223 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	29 093	28 822
Charges au titre des avantages sociaux futurs	4 308	(3 796)
	<b>276 975</b>	<b>409 249</b>
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	61 253	(117 681)
Diminution de charges payées d'avance	-	3 247
Augmentation (diminution) des sommes à recevoir/à payer pour le programme REP	17 330	(140 443)
Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer	305 828	(54 068)
Augmentation des produits reportés	5 000	25 000
	<b>666 386</b>	<b>125 304</b>
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(299 797)	194 004
Activités liées aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(3 845)	(7 757)
Augmentation de l'encaisse	362 744	311 551
Encaisse au début de l'exercice	558 598	247 047
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>921 342 \$</b>	<b>558 598 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2014

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. La gestion de la collecte et du recyclage de pneus usés, de peinture de bâtiment, de l'huile utilisée et de glycol au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

### 1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que l'entité choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les investissements se rapprochant de la juste valeur.

#### b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeubles - Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

#### c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. La Commission comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

#### d) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les taxes pour les pneus usés sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus du programme d'écologisation de peinture et de récupération de l'huile sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés à l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2014

### e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 2. Débiteurs

	2014	2013
Droits sur les pneus	591 341 \$	710 455 \$
Taxe de vente	125 877	168 016
Droits pour la récupération de l'huile et du glycol	100 000	-
	<b>817 218 \$</b>	<b>878 471 \$</b>

### 3. Sommes à recevoir/à payer pour le programme REP

Le Programme d'écologisation de peinture et de récupération de l'huile et du glycol sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes de l'entente de REP, les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration du programme REP seront imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues a été inscrit à titre de débiteur en fin d'exercice.

	2014	2013
Programme d'écologisation de peinture	(24 591) \$	(118 564) \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	146 665	257 968
	<b>122 074 \$</b>	<b>139 404 \$</b>

### 4. Placements

	2014	2013
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 846 \$	6 846 \$
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)	121 780	121 798
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	104 742	104 809
Compte d'épargne-placement, RBC série A (2010)	103 748	103 866
Certificats de placement garanti (1,5% échéant en août 2015)	300 000	-
	<b>637 116 \$</b>	<b>337,319 \$</b>

**RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2014

**5. Immobilisations**

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur comptable nette	2013 Valeur comptable nette
<b>Immeubles - Améliorations locatives</b>	70 935 \$	49 654 \$	21 281 \$	35 468 \$
<b>Mobilier et agencements</b>	71 478	66 003	5 545	11 201
<b>Matériel informatique</b>	118 827	111 991	6 836	11 774
<b>Équipement opérationnel</b>	662	662	–	467
	<b>261 972 \$</b>	<b>228 310 \$</b>	<b>33 662 \$</b>	<b>58 910 \$</b>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 29 093 \$ (28 822 \$ en 2013).

**6. Avantages sociaux futurs**

Les membres du personnel de la Commission obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été achevée et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2014	2013
<b>Obligation liée aux congés de maladie au début de l'exercice</b>	29 402 \$	33 198 \$
<b>Coût des services rendus de la période</b>	13 270	12 553
<b>Paiements des avantages sociaux futurs</b>	(8 962)	(16 349)
<b>Obligation liée aux congés de maladie à payer au 31 décembre</b>	<b>33 710 \$</b>	<b>29 402 \$</b>

**7. Attribution des charges**

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de la Commission ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit :

	POURCENTAGE		RÉPARTITION	
	2014	2013	2014	2013
<b>Programme d'intendance des pneus</b>	58%	56 %	430 473 \$	403 641 \$
<b>Programme d'écologisation de peinture</b>	11 %	13 %	81 641	93 703
<b>Programme de récupération de l'huile et du glycol</b>	31 %	31 %	230 081	223 444
			<b>742 195 \$</b>	<b>720 788 \$</b>

**RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2014

**8. Obligations contractuelles**

La Commission a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025, les paiements annuels sont comme suit :

2015	27 192 \$
2016	34 004
2017	34 809
2018	34 809
2019	34 809
Ci-après	225 042
	<b>390 665 \$</b>

**9. Éventualités**

La province du Nouveau-Brunswick a signé un contrat, se terminant en février 2018, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 357,50 \$ par tonne (355 \$ par tonne en 2013) de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé, ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

**10. Transactions avec des parties liées**

La Commission est un agent de la province du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, la Commission a reçu une contribution d'un montant de 583 000 \$ pour couvrir les frais de fonctionnement du programme d'intendance des pneus de la province du Nouveau-Brunswick. En 2013, la Commission avait reçu une contribution d'un montant de 379 837 \$ pour couvrir les frais de fonctionnement du programme d'intendance des pneus de la province du Nouveau-Brunswick, ce montant avait été comptabilisé dans les revenus du programme d'intendance des pneus.

Au cours de l'année, la Commission a constaté un financement provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement d'une valeur de 65 000 \$ (95 528 \$ - 2013) pour un projet particulier. La Commission a enregistré dans les autres revenus (82 326 \$ du financement dans les revenus du programme d'intendance des pneus et 13 202 \$ dans les autres revenus).

Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2014

### 11. Gestion des risques financiers

La Commission est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

#### a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Commission subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par la Commission comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

La Commission gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Commission au 31 décembre 2014 correspond à la valeur comptable des actifs.

#### b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de la Commission ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

#### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Commission gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

### 12. Information comparative

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation de la période visée.

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus

Exercice clos le 31 décembre 2014, avec les informations comparatives pour 2013

	2014	2013
<b>Produits</b>	<b>5 023 887 \$</b>	<b>4 879 778 \$</b>
<b>Charges</b>		
Coûts de transformation des pneus usés	4 333 133	4 052 675
Salaires et charges sociales	250 301	208 201
Communications et traduction	72 015	72 767
Services professionnels	21 102	67 729
Bureaux	29 062	43 438
Conseil d'administration	22 948	33 619
Loyer	23 813	22 778
Amortissement des immobilisations	16 874	16 140
Déplacements	6 781	10 083
Téléphone	8 974	9 542
Assurance	2 510	5 687
Intérêts débiteurs et frais bancaires	1 598	580
Formation et abonnements	305	294
Réparations et entretien	395	10
	<b>4 789 811</b>	<b>4 543 543</b>
	<b>243 076 \$</b>	<b>336 235 \$</b>

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 - Programme d'écologisation de peinture  
Exercice clos le 31 décembre 2014, avec les informations comparatives pour 2013

	2014	2013
<b>Produits</b>	<b>93 973 \$</b>	<b>100 318 \$</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	47 471	48 332
Communications et traduction	18 064	14 903
Bureaux	8 909	8 050
Conseil d'administration	4 749	7 805
Loyer	4 516	5 288
Services professionnels	2 480	5 129
Amortissement des immobilisations	3 200	3 747
Déplacements	1 970	3 324
Téléphone	1 702	2 215
Assurance	476	1 320
Frais bancaires et intérêts débiteurs	303	135
Formation et abonnements	58	68
Réparations et entretien	75	2
	<b>93 973</b>	<b>100 318</b>
	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

## RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme de récupération de l'huile et du glycol  
Exercice clos le 31 décembre 2014, avec les informations comparatives pour 2013

	2014	2013
<b>Produits</b>	<b>248 697 \$</b>	<b>257 968 \$</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	133 782	115 254
Communications et traduction	40 320	25 539
Conseil d'administration	13 726	22 082
Bureaux	14 895	20 699
Loyer	12 728	12 609
Services professionnels	9 220	12 232
Amortissement des immobilisations	9 019	8 935
Téléphone	4 796	5 282
Déplacements	7 643	5 204
Assurance	1 341	3 148
Frais bancaires et intérêts débiteurs	853	321
Formation et abonnements	163	163
Réparations et entretien	211	6
	<b>248 697</b>	<b>231 474</b>
	<b>- \$</b>	<b>26 494 \$</b>



## ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

### Acronymes

- ACANB** - Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick
- ACARP** - Association canadienne des agences de recyclage des pneus
- ADSNB** - Association des déchets solides du Nouveau-Brunswick
- CCME** - Conseil canadien des ministres de l'environnement
- COV** - composés organiques volatils
- DMD** - Déchets ménagers dangereux
- EPP** - équivalent de pneu de passager (1 EPP = 10 kg)
- FSC** - Forest Stewardship Council
- IAC** - comité consultatif de l'industrie
- LEED** - Leadership in Energy & Environmental Design
- PCGR** - principes comptables généralement reconnus
- PEP** - programme d'écologisation de la peinture
- PIP** - programme d'intendance des pneus
- REP** - responsabilité élargie des producteurs
- TRACC** - Tire Recycling Atlantic Canada Corporation

## GLOSSAIRE

**Au-delà des déchets** est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générés dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé économique, sociale et environnementale.

Les **composés organiques volatils** (COV) désignent des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

Les **déchets ménagers dangereux** (DMD) désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

L'**EPP** (équivalent de pneu de passager) est une méthode reconnue par l'industrie pour comparer les pneus vendus avec les pneus ramassés en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficace les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. EPP=10 kg

La **gestion responsable des produits** est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit lui-même, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **matières désignées** sont des flux de déchets visés par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. La commission d'intendance pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

La **responsabilité élargie des producteurs** (REP) est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie au prix des produits sur le marché. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Cette approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.



**Bureau :**

277, rue Main  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3A 1E1

**Téléphone :**

1-506-454-8473  
1-888-322-8473 (sans frais)

**Télexcopieur :**

1-506-454-8471

**Adresse de courriel :**

[info@recyclenb.com](mailto:info@recyclenb.com)

**Adresse postale :**

C.P. 308, station A  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 4Y9

**Site Web :**

[www.recyclenb.com](http://www.recyclenb.com)